

NOM PROJET / CONSTRUCTION D'UNE HALLE INTERGENERATIONNELLE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

MAITRE D'OUVRAGE – Mairie de Saint-Crépin
ADRESSE DU PROJET - 30 route de Tonnay-Boutonne – 17380 SAINT
CREPIN

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (AAPC)

1- Pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage

Nom Mairie de SAINT-CREPIN
Personne représentant le pouvoir adjudicateur : CADOT Matthieu
Adresse 30 route de Tonnay-Boutonne – 17380 SAINT CREPIN
Téléphone 05 46 33 23 33
Mail mairie@saintcrepin.fr

2- Maîtrise d'œuvre :

Estelle GEOFFROY Architecture EG+
3 route de Moragne
17380 SAINT CREPIN
06 76 77 16 68
estellegeo@gmail.com

3- Objet du marché:

Marché de travaux pour la Construction d'une « halle intergénérationnelle associative et culturelle »

L'opération comporte 1 tranche

4- Lieu d'exécution : Le Bourg Saint-Crépin – 17380 SAINT CREPIN

5- Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Le pouvoir adjudicateur se réserve **la possibilité de négocier**.

6- Caractéristiques principales, prix et délais d'exécution :

La présente consultation est lancée sans variantes a priori, sauf celles possibles à l'initiative de l'entrepreneur à condition qu'il remette son offre sur la solution de base avec les options spécifiques à chaque lot.

7- Prestations divisées en lots : Oui

Les opérateurs peuvent soumissionner pour plusieurs lots.

- LOT 1 VRD - GROS ŒUVRE compris cuve de récupération des eaux pluviales
- LOT 2 CHARPENTE BOIS / BARDAGE
- LOT 3 COUVERTURE / ZINGUERIE
- LOT 4 ELECTRICITE : COURANT FORT - COURANT FAIBLE
- LOT 5 BACHE DE PROTECTION LATÉRALE

Les prix forfaitaires sont fermes et actualisables. Cf. formule CCAP

Durée de validité du marché : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Délai global d'exécution de la tranche ferme : **6 mois compris mois de préparation**

Les délais d'exécution de chaque lot sont détaillés au planning prévisionnel joint au DCE

8- Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : conformément à l'article 122 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une retenue de garantie de 5 % du montant initial du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants, est exercée sur les acomptes et le solde par le comptable assignataire des paiements.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement prévu par des crédits budgétaires affectés par délibération du Conseil délibérant n°202501 en date du 6 janvier 2025

9- Conditions de participation :

L'ensemble des conditions de participation est repris dans le règlement de consultation.

Mode de transmission des candidatures et des offres : Les candidats doivent transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique par l'intermédiaire du profil d'acheteur sur <https://www.marches-securises.fr>

10- Critères d'attribution :

- Prix : 40 points
- Valeur technique : 60 points

Dossier de consultation des entreprises à retirer sur : <https://www.marches-securises.fr>

Date limite de réception des offres : Vendredi 27 Juin à 17h
sur <https://www.marches-securises.fr>

11- Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 2 juin 2025

12- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Poitiers
15 rue Blossac - Hôtel Gilbert – BP 541
86020 POITIERS
tél : 05 49 60 79 19
mail : greffe.ta-poitiers@juradm.fr